



Nouveaux Contrats RM

Paris, le 6 février 2023

Madame,

Certaines régions ont bénéficié d'une information « nouveau contrat RM ».

Nous sommes très satisfaits que la pose impacte la rémunération RM, comme nous le demandions depuis de nombreux mois.

De ce fait, nous aimerions avoir une adhésion totale des RMs sur ce nouveau contrat.

Hélas, l'item de la remise provoque un mécontentement grandissant. Et ce par une incompréhension, un manque d'information ou une information contradictoire entre région ?

Nous préférons vous indiquer, d'ores et déjà, les questions, afin de vous laisser le temps de les étudier et ainsi donner les réponses lors de votre présentation en CSE.

10 % Remises :

Quelles sont les remises qui entrent dans ces 10 % ?

- Remise suite SAV LAD
- Remises French Days ou Black Friday
- Remises commerciales pour pallier une erreur d'expédition de Décoservice ou un retard.
- Remise commerciale pour défaut de produit.
- Remises commerciales pour pallier une erreur fournisseur...
- Remises Soldes (cela impacte 4 mois dans l'année)
- Remises Opé coup de poing : on nous dit que c'est fini comme en début d'année dernière (quand elles ont repris, on en a compté 4 dans le premier mois)

Lors des présentations en région, on nous dit que l'exceptionnel devra être remonté aux DRs pour correction : Ok, mais par expérience, l'exceptionnel est un peu trop régulier : nous craignons une lassitude...

A notre avis, la remise ne peut être dissociée de la marge : que dire à un RM qui aura 11 % de remise et une marge à 48 % et qui perdra 10 % de son salaire soit 400€ (base cible 4000€).

Les RMs doivent pouvoir maîtriser l'ensemble des paramètres permettant le paiement de ces 10 %, ou alors si cela vous paraît compliqué, ne pas faire de on/off mais créer des paliers.

Nous avons peur que cet indicateur provoque une baisse du CA, conséquence de la perte volontaire d'une clientèle « à remise » type artisans.

Autres questions qui n'ont pas eu de réponses en région :

10% CA pose :

Sur CA chantier ou sur % Poids De Chantier versus commande ? On peut avoir un CA chantier élevé avec un PDC bas et inversement.

Bonus NPS :

A chaque trimestre, on repart à 0 ou on repart du résultat du trimestre précédent ?

Quid des notes NPS négatives suite à des problèmes non maîtrisables par le magasin (rupture, délai non tenus, refus de remise...)

Et enfin des questions plus généralistes :

Quelle sera la date de mise en place ?

Si fin mars, comment sera calculé le premier trimestre sur les différents items ? Janvier & février la rémunération sera aux salaires cibles ?

Certains RMs ont déjà calculé le salaire de Janvier avec les infos « nouveau contrat », ils sont inquiets sur leur devenir.

Comme vous l'avez compris, il en ressort que les présentations en régions n'ont pas répondu à toutes les inquiétudes.

Dès lors, il nous paraît difficile de proposer ces nouveaux avenants sans les explications nécessaires. Et ce, dans le seul but, comme déjà évoqué, d'une adhésion totale des RMs. Si l'adhésion est totale, les RMs ne pourront qu'être totalement impliqués dans la validation des prochains contrats adjoints et vendeurs.

Vous noterez aussi qu'embarquer l'ensemble des équipes sera difficile, car elles n'auront pas les mêmes objectifs, à date.

Bien cordialement

Jacques MAZENS Éric PEREAU Fabrice COSTES
Délégués Syndicaux CFTC TSM